

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Mariani-----
ARTICLE 83

Substituer aux nombres :

« 22, 23, 25 »

les nombres :

« 23, 25, 26, 28 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision des articles du projet de loi plus particulièrement concernés.